



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

LES DRAPEAUX (2^e PARTIE) ET LEUR UTILISATION DANS LES ARMOIRIES

Sur le thème de notre plus récente chronique, cette deuxième partie consacrée aux drapeaux dans les armoiries met en lumière les façons traditionnelles d'inclure de véritables drapeaux dans les armoiries et, aussi, les façons d'évoquer leur symbolisme par la reprise de leurs couleurs, divisions et figures.

Les **drapeaux utilisés comme attributs de supports héraldiques**, usage datant au moins de la Renaissance, situent le récipiendaire des armoiries en regard d'une ou deux entités plus larges ou affiliées. Par exemple, les supports des armoiries du Canada tiennent des bannières représentatives des deux principales nations ayant contribué à l'établissement des lois et coutumes du Canada (**ex. 1**); les armoiries de la Sûreté du Québec incluent le drapeau du Québec pour indiquer le territoire couvert (**ex. 2**); les armoiries de la Halifax Regional Municipality incluent le drapeau de la Nouvelle-Écosse (**ex. 3**); et celles de la City of Stratford, le drapeau de la Canada Company qui a, à l'origine, mis en valeur le territoire de la ville (**ex. 4**). Si ces drapeaux relèvent de juridictions contrôlées, leur représentation doit être obligatoirement autorisée au préalable car, loin d'être simplement décoratifs, ils peuvent parfois être perçus comme des symboles d'autorité.

Il arrive fréquemment par ailleurs que des supports d'armoiries tiennent le drapeau du récipiendaire comme attribut. L'héraldique aime en effet les doublés visuels de ce genre. Loin d'affaiblir les armoiries, cela leur apporte une charge évocatrice renforcée (**ex. 2, 3 et 4**). Bien que la symétrie soit très souvent retenue en héraldique, il arrive qu'un seul drapeau soit inclus pour contrebalancer visuellement la présence des bois d'un cervidé en support opposé (**ex. 5 et 6**).

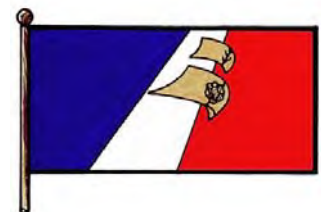
Les **drapeaux prenant place dans le cimier** constituent également des cas de figure traditionnels. Les drapeaux aux armes, de périmètres variables, sont brandis ou supportés par différentes figures (par un lion, **ex. 7**; par un ours polaire, **ex. 8**; par un Japonais, **ex. 9**; au sommet d'une tour, **ex. 10**). Des drapeaux n'appartenant pas au récipiendaire des armoiries peuvent être parfois utilisés (comme le drapeau de la marine marchande française, **ex. 11**), tout comme des drapeaux fictifs sans propriétaire, dont l'objet est uniquement symbolique (**ex. 12**).

Les **drapeaux présents en entier ou évoqués dans l'écu des armoiries** constituent sans doute les exemples les plus évocateurs de la complémentarité de ces deux types d'emblèmes. L'évocation de drapeaux dans l'écu, tout comme leur emploi dans les supports ou les cimiers, lie le récipiendaire des armoiries à un lieu ou une institution. Dans l'écu, les héralts peuvent, par exemple, inclure de tout petits drapeaux comme attribut d'une figure (tel un agneau de type pascal, **ex. 13**, ou une nef, **ex. 14**) ou retenir, avec une certaine originalité, les couleurs, la division du champ ou un des meubles principaux du drapeau en question (le drapeau de l'Écosse, **ex. 15 et 16**; l'ancien drapeau populaire de Terre-Neuve, employé à partir de 1843, **ex. 17**). Ils peuvent évoquer des drapeaux dans des formes inhabituelles, comme des rondelles (**ex. 18**). Les exemples abondent et méritent d'être mieux connus.

Il n'est pas étonnant que de nombreuses armoiries d'associations de familles acadiennes évoquent le drapeau de l'Acadie. Deux d'entre elles se démarquent par leur inclusion exceptionnelle de chefs formés entièrement du drapeau national de l'Acadie (**ex. 19 et 20**).

D'autres cas sont encore plus rares. L'écu des armoiries de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador fut doté en 2004 d'un champ entièrement composé de son drapeau plus ancien, créé en 1985. Si les bannières aux armes sont légion, elles sont ordinairement dérivées des armoiries. Je ne connais que cet exemple, mis à part celui des drapeau et armes des États-Unis d'Amérique, pour lesquels le drapeau est venu en premier.

Les liens qui unissent les drapeaux aux armoiries (et vice-versa) sont, en conclusion, étonnamment plus étroits et diversifiés que l'on ne pourrait le deviner à première vue.



La Fédération des francophones de Terre-Neuve
et du Labrador, vol. IV, p. 405.



1. Canada
vol. IV, p. 457.



2. Sûreté du Québec
(QC), vol. IV, p. 473.



11. Ville de Lasalle
(QC), vol. II, p. 170.



12. Green College, Univ. of British
Columbia (BC), vol. III, p. 63.



3. Halifax Reg. Municipality
(NE), vol. III, p. 333.



4. City of Stratford
(ON), vol. II, p. 76.



13. Paroisse anglicane de
St. Andrews (NB), vol. V, p. 40.



14. William Bruce Gillis
(NE), vol. II, p. 269.



5. Université Bishop's
(QC), vol. II, p. 276.



6. District of Tumbler Ridge
(BC), vol. II, p. 142.



15. Nouvelle-Écosse
(NE), vol. V, p. 160.



16. Mun. of the County of
Annapolis (NE), vol. IV, p. 347.



7. District of Burnaby
(BC), vol. II, p. 91.



8. Sylvain Bissonnette
(QC), vol. IV, p. 450.



17. James Aloysius McGrath
(TN), vol. II, p. 61.



18. David Stewart Olson
(ON), vol. III, p. 326.



9. David Hiroshi Tsubouchi
(ON), vol. II, p. 262.



10. London Police Service
(ON), vol. V, p. 90.



19. Ass. des Babineau
d'Acadie (NB), vol. IV, p. 315.



20. Ass. des Richard du Nouveau-
Brunswick (NB), vol. V, p. 461.